## DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

## Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

-5 FEV. 2021

ARRIVÉE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION DE l'EPIC HAUT-RHONE TOURISME

Nombre de Membres :

En exercice: 11

L'an deux mil vingt et un, le treize janvier à dix-neuf heures, le Comité de Direction dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seyssel Haute-

Savoie, à l'invitation du Président de Haut-Rhône Tourisme

Présents : 11 Pouvoirs : 0

Date de convocation : 4 janvier 2021

Votants: 11 Pour: 11 Contre: 0 Abstentions: 0 <u>Présents</u>:
David BANANT, Michel BOTTERI, Patrick CHAPEL, André-Gilles CHATAGNAT, Philippe
JACQUESON, Gérard LAMBERT, Philippe ROULIN, Daniel MUTIN, Yann PECCOUD,

Marie-Laure DESGEORGES (Suppléante de Loïc BERNARD), Christophe BELLEMIN,

PREPETYORE DE LA HAUTE SAVOIE Aut

Autres membres suppléants présents, mais non votant :

Carine DUVERNOIS, jean-Yves MACHARD, Valerie MARTIN, Jean-Bernard BUISSON,

bsents excusés :

darole BRETON, Loïc BERNARD, Olivier DUNAND

M Philippe JACQUESON a été nommé secrétaire de Séance

Objet: FINANCE - Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Après présentation par Jacques DOHEN, Directeur Haut-Rhône Tourisme :

- De « l'état d'avancement du schéma de développement touristique des Usses et Rhône (2017 – 2021) » et en particulier des actions réalisées en 2020 et des perspectives d'actions à envisager 2021
- De « l'état des dépenses de Haut-Rhône Tourisme sur l'année 2020 au 04 janvier 2021 » (extrait du grand-livre par chapitres et articles)
- Du « rapport d'activité 2020 et perspectives d'action pour 2021 »

Monsieur le Président propose au Comité de Direction de Haut-Rhône Tourisme de valider les différents documents présentés ci-dessus. Ces documents entrent dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021.

Il demande aussi au Directeur de Haut-Rhône Tourisme d'établir une proposition de budgétaire pour l'année 2021 qui prenne en compte les remarques et décisions prisent dans le cadre de ce DOB.

En effet, comme le prévoit les statuts de l'EPIC Haut-Rhône Tourisme, le Budget Prévisionnel doit être adopté par délibération du CODIR au maximum 2 mois après le DOB et au plus tard avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique. Le budget est voté en équilibre en recettes et en dépenses par section. Les crédits sont votés par chapitre en fonctionnement et par compte en investissement.

Le Budget Prévisionnel adopté par le CODIR de l'EPIC est transmis ensuite pour approbation au Conseil Communautaire de la CCUR qui fait connaître sa décision dans un délai de trente jours. En l'absence de décision expresse dans ce délai, le budget est considéré comme approuvé

Aussi, après en avoir délibéré, le Comité de Direction :

- > DONNE acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021
- ➤ VALIDE le rapport d'activité 2020, l'état de consommation des crédits au 04 janvier 2021 et les propositions d'actions 2021
- > DEMANDE au Président, de transmettre ces différents documents, ainsi que le compte rendu de cette réunion aux instance de la Communauté de Communes Usses et Rhône
- > DEMANDE à ce que ces différents documents et le compte rendu de cette réunion soient annexés à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Gérard LAMBERT



Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le : Et de sa publication ou notification le : A Seyssel, le Le Président,